



CHALLENGE PISCINE 2009 - 2010

INTRODUCTION

Objectif

L'objectif de ce challenge piscine est de conserver une activité hivernale en motivant les jeunes pour une activité de confrontation tout en leur permettant de s'épanouir dans l'activité quelque soit leur niveau de pagaie couleur et d'acquérir les notions d'esquimautage .

Fonctionnement du challenge

Afin d'éviter le surnombre dans une piscine, la Lorraine est divisée en deux zones (nord et sud). Trois courses sont organisées par zone afin de sélectionner les meilleurs pour la finale qui a lieu dans une ville dont la localisation est centrale. La sélection sera effectuée par la commission jeunes.

CAHIER DES CHARGES

1 - LES PARTICIPANTS

Les courses sont ouvertes aux jeunes de la catégorie poussin à la catégorie minime.

2 DATES

Les courses ont lieu de novembre à mars.

3 - POINTS et Classements

Les résultats d'une course seront obtenus par l'**addition des deux manches pour toutes les catégories.**

Les points seront attribués de la manière suivante :

0 point pour le premier

2 points pour le deuxième

3 points pour le troisième

Les points du dernier de la catégorie pour un dessalage

999 points pour non-présence à une manche ou à une course.

Un « bonus » de 5 secondes sera retiré au temps des compétiteurs qui effectueront un esquimautage en faisant un tour complet et après avoir passé la ligne d'arrivée de l'une des deux manches. Un seul « bonus » par course pourra être donné. **Ce bonus ne sera attribué qu'aux catégories minimales et benjamins**

Catégorie Poussins :

A la fin d'au moins l'une des deux manches, les poussins auront la possibilité, suite à un dessalage provoqué, d'être en situation de sauvetage.

Un bonus unique de 5 secondes sera accordé à un compétiteur qui à la suite d'un lancé de corde, reviendra à la berge avec l'ensemble de son matériel.

4 - GESTION INFORMATIQUE

La gestion de la course sera à la charge de chaque organisateur. Elle s'appuiera sur le logiciel de la commission.

Un exemplaire des résultats devra parvenir dans les plus brefs délais au Président de la commission jeunes (kempf.rev@wanadoo.fr) et (lorraine@ffck.org) afin de gérer les points du challenge. Les résultats de la course seront diffusés à chaque club si ce n'est pas fait le jour de la course.

5 - LES INSCRIPTIONS

Les **invitations** doivent être envoyées aux clubs au moins 15 jours avant la course.

Les inscriptions devront être retournées au moins 3 jours avant la course sur la fiche type en annexe. Les inscriptions sur place seront refusées.

6 - CONFIRMATIONS

Les clubs devront présenter les licences de la saison en cours dûment validées ou le listing fédéral. Les licences doivent faire mention de la possession d'un certificat médical précisant la non contre indication à la pratique compétitive ou le licencié doit présenter un certificat médical datant de moins de trois mois.

7 - HORAIRES

La proclamation des résultats doit se faire avant 17heures.

L'ordre des dossards doit être strictement respecté par les compétiteurs. Un retard peut entraîner la non-participation à la course, sur la décision du juge arbitre.

Ordre de départ des catégories :

Au choix de l'organisateur

8 - PARCOURS - MONTAGE

Le parcours : il devra comporter au moins 4 portes et au moins 6 passages. L'installation du parcours revient à l'organisateur.

Deux solutions peuvent être envisagées pour monter le parcours :

- slalom parallèle (deux fois le même parcours) : dans ce cas, chaque parcours devra comporter autant de portes qui demandent un virage à droite qu'à gauche.
- slalom symétrique : La question de l'équilibrage des actions à droite et à gauche ne se pose plus.

Quelle que soit la solution choisie, elle devra être clairement expliquée avant la course. Un panneau d'affichage devra être mis en place avec un plan détaillé du parcours. Le compétiteur n'est pas autorisé à naviguer sur le parcours avant la course.

Les portes : elles seront suspendues à des câbles porteurs (dont la tension pourra être réglée). La hauteur des potences par rapport à l'eau doit être suffisante pour ne pas être touchées par les pagaies. Les plaquettes aller-retour seront placées côte à côte. Les fiches seront réglables en hauteur.

9 - MATERIEL DE NAVIGATION

Tous les compétiteurs doivent avoir le même type de bateau répondant aux normes de sécurité en vigueur, que le club organisateur fournira.

Les formes et qualités des pagaies et des jupes seront laissées au choix des compétiteurs, sauf si la réglementation de la piscine s'y oppose. Le club organisateur s'engage alors à prévenir l'ensemble des clubs lors de l'invitation et par voie d'affichage sur le site de la compétition.

Le club organisateur devra fournir plusieurs exemplaires de jupes et de pagaies même si leur utilisation est libre.

Le port du gilet n'est pas obligatoire et reste à la discrétion des entraîneurs.

Il appartient aux responsables de clubs de veiller à la propreté du matériel utilisé avant l'accès à la piscine.

10 - DISTRIBUTION DES DOSSARDS

A la charge de l'organisation.

Le club organisateur aura pris soin de préparer les listes de départ par club ainsi que les dossards concernés

11 - SECRETARIAT

A la charge de l'organisation.

L'organisateur aura pris soin de tester le matériel informatique et ses périphériques

12 - AFFICHAGE

Doivent être affichés avant la course : la liste des départs, l'organigramme et les horaires de course.

Sur cet organigramme doivent être mentionnés :

- a) Le nom du R1
- b) Le nom du juge arbitre (ou responsable des juges)
- c) Le nom du responsable du secrétariat
- d) La composition du jury de course
- e) Le dessin du parcours

Les horaires suivants doivent être mentionnés :

- a) La distribution des dossards
- b) Les heures de départ et horaires des groupes
- c) Les heures des résultats définitifs

Pendant la course, doivent être affichés :

- a) Le temps et les pénalités de chaque compétiteur
- b) Le classement à l'issue de chaque manche de catégorie

Après la course doivent être affichés les résultats définitifs avec les points.

13 - DEMONSTRATION

Une démonstration sera effectuée avant le départ et le parcours validé par le jury de course. Celle-ci pourra être effectuée par des cadets des différents clubs.

14 - LE JUGEMENT

Le jugement est placé sous la responsabilité d'un « juge arbitre », désigné par l'organisateur. Ce juge arbitre peut être soit un Juge Arbitre régional, soit le responsable des juges ou un juge confirmé.

Il est recommandé de placer par poste deux juges dont l'un est certifié (livret régional au moins). Prévoir une réunion de coordination pour les juges, le starter et les chronométreurs avant le départ.

Prévoir pour chaque poste :

- a) Des feuilles de jugement en quantité suffisante et différenciées pour chaque manche une autre couleur pour les manches à recourir.
- b) Crayons, taille crayons et gommes
- c) Plaquettes
- d) chronomètres

Les juges devront être en place 10 minutes avant le début de chaque manche et y rester 10 minutes après en cas de réclamation.

Le jury de course sera composé de trois personnes : le R1, le Juge Arbitre et un entraîneur de club extérieur.

Le R1 et le juge arbitre doivent rester vigilants sur le dérèglement fréquent en piscine de la hauteur des portes (tout réglage ne pourra se faire qu'entre deux catégories). Très exceptionnellement, en cas d'impossibilité de régler une porte en hauteur correctement, le jury de course peut décider de ne pas compter les touches sur cette porte pour l'ensemble d'une ou plusieurs catégories. Cette décision devra être annoncée et affichée clairement et lisiblement sur le panneau d'affichage

15 - CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera manuel et devra être effectué par une personne compétente. Les temps seront pris au dixième.

Le chronomètre sera déclenché au top départ et arrêté au moment où le corps du compétiteur franchit le plan de porte : les chronométreurs seront placés dans l'axe des deux fiches de la dernière porte.

16 - SELECTION et CLASSEMENT de la FINALE

La gestion des classements est à la charge de la commission jeune.

- a) à l'issue des deux premières courses les quotas pour la finale seront déterminés pour chaque zone, par catégorie et diffusés avant la troisième manche.
- b) à la fin de la troisième manche le classement définitif de chaque zone, basé sur les deux meilleures manches sera établi. En fonction des quotas préétablis les compétiteurs seront à même de savoir si ils sont sélectionnés.

La liste des sélectionnés sera diffusée à chaque club concerné ainsi qu'au club organisateur de la finale dans le plus bref délai.

- c) le classement de la finale est le classement de la course

17 - RECOMPENSES

Liberté totale pour les organisateurs des trois manches de chaque zone.

La commission jeunes prend en charge la remise des récompenses de la finale sous couvert du Comité Régional. La remise se fera selon un protocole simple nécessitant un podium, un porte voix ou un micro.

18 - LES CLUBS DE CHAQUE ZONE

Zone nord : Toul, Metz, Homécourt, Bouzonville, Bousse, Ancerville-Bar le Duc, Thionville, Yutz, Saint Mihiel, Mondelange, Montigny les Metz, Grossbliederstroff, Sarrebourg, Sarreguemine

Zone sud : Nancy, Einville, Lunéville, Blainville, Epinal, Gérardmer, Rosières, Neuves Maisons, Charmes, Frouard-Pompey, Saint Dié. Gerbéviller

CHALLENGE EN PISCINE**COURSE N°****ZONE :****Fiche d'inscription compétition**

Nom du club :		N° du club :	
Comité Régional :		N° du comité régional	
Responsable du club :		N° de tél	

N°	N°Licence	Embarcation	H/D	age	date de naissance	NOM	Prénom
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							

JUGES

	N°Licence	N° Livret	Préférences	NOM	Prénom
1					
2					
3					
4					